

Morges, le 31 juillet 2026

Remplacement définitif

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à la rupture actuelle, nous remplaçons transitoirement les flacons de BORTEZOMIB Accord par du BORTEZOMIB Spirig à compter de l'épuisement des stocks. Nous reprendrons ensuite les Accord. Dès le 1er octobre 2026, le contrat CAIB entrera en vigueur et nous prendrons définitivement le BORTEZOMIB Spirig en stock.

Vous trouverez ci-dessous les caractéristiques des produits concernés:

NON DISPONIBLE	ALTERNATIVE
BORTEZOMIB Accord liquid sol inj 3.5 mg/1.4 mL solution injectable  Pharmacode : 7820492 N° Opale : 13580 Stat.: 2 DCI : Bortézomib	BORTEZOMIB LIQUID Spirig HC sol inj 3.5 mg/1.4 mL solution injectable  Pharmacode 7763961 N° Opale: 13077 Stat.: 2 DCI : Bortézomib

Les compositions sont similaires, ces médicaments s'utilisent de la même manière.

ATTENTION : S'il existe des accords de prise en charge de caisse-maladie avec l'ancien article, une nouvelle demande doit être soumise pour le produit de remplacement.

En restant à disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

M. Ackermann
Pharmacienne adjointe,
Responsable fabrication

Source images : HCl